

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS

ARRONDISSEMENT
DE
BRESSUIRE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 20 OCTOBRE 2015



PROCES VERBAL N°9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2015

à Thouars - Centre Prométhée

Date de la convocation : 14 OCTOBRE 2015

...-2015-10-20-...

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : 42

Présents : 33

Excusés avec procuration : /

Absents : 9

Votants : 33

Secrétaire de la séance : M. HOUTEKINS Patrice

Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. GIRET, BONNEAU, SINTIVE, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, BLOT, PINEAU, HOUTEKINS, BOUTET et Mme ARDRIT - Délégués : MM. GREGOIRE, SAUVETRE, DUGAS, ROCHARD S, BAPTISTE, ROCHARD Ch, MEUNIER, FERJOU, MILLE, Mmes BABIN, GELEE, DURDON, MM. MORICEAU Cl, COLLOT, BOULORD, Mmes GRANGER, RIVEAULT, ROUX, MM. NERBUSSON et CHARRE.

Excusés avec procuration : /

Absents : Mme ENON, MM. DECHEREUX, DORET, BIGOT, Mme RENAULT, MM. BREMAND, MORICEAU R, DUHEM et COCHARD.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 8 septembre 2015.

ORDRE DU JOUR

I - PÔLE DIRECTION GENERALE

2) - Ressources Humaines (RH) :

BC.2015-10-20-RH01 - Service des sports - Indemnités kilométriques - Année 2015-2016.

3) - Ressources Financières (RF) :

BC.2015-10-20-RF01 - Pacte Financier et Fiscal - Attribution d'un fonds de concours aux communes de Saint-Cyr la Lande, Taizé, Massais et Bouillé-Loretz.

BC.2015-10-20-RF02 - Attribution d'une subvention à l'association Poitou Loire Anjou Touraine Entrepreneurs Audiovisuels Unis (PLATEAU).

II - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES (AC)

BC.2015-10-20-AC01 - CRI - Conventions-types avec divers organismes.

BC.2015-10-20-AC02 - Réhabilitation de l'Hôtel Tyndo en conservatoire de musique et de danse - Demande de subvention FEADER au titre du Programme de Développement Rural Poitou-Charentes 2014-2020.

IV - PÔLE ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

4) - Déchets Ménagers (DM) :

BC.2015-10-20-DM01 - Avenant à la convention entre la CCT et Eco-Emballages pour la prise en charge des plastiques et métaux du Tri Mécano Biologique.

BC.2015-10-20-RH01 - RESSOURCES HUMAINES - SERVICE DES SPORTS - INDEMNITES KILOMETRIQUES - ANNEE 2015-2016.

Compte tenu des nombreux trajets dus aux missions des agents du service des sports, et ce afin d'éviter les états de frais mensuels, il est proposé au Bureau Communautaire de valider ce principe de versement d'avances mensuelles avec une régularisation annuelle pour chaque agent du service des sports de la façon suivante (en fonction des interventions pendant et hors périodes scolaires).

QUALIFICATION	ESTIMATION DU NBRE KILOMETRES EFFECTUES/MOIS (de septembre 2015 à août 2016)
Éducateur Sportif contractuel	60 kms/mois
Éducateur sportif - Musculation Fitness	10 kms/mois
Responsable des Animations et Enseignements Sportifs	60 kms/mois
Éducateur Sportif	30 kms/mois
Éducateur Sportif	60 kms/mois
Responsable des infrastructures Aquatiques	60 kms/mois

– **Personnels affectés au service sport chargés de l'entretien**

QUALIFICATION	ESTIMATION DU NBRE KILOMETRES EFFECTUES PAR MOIS (de septembre 2015 à août 2016)
Agent Entretien - Gymnase Château	20 kms
Agent Entretien - Remplacement uniquement	5 kms
Agent Entretien - Jean Rostand	20 kms
Agent Entretien - Médiathèque et gymnase Bouille Loretz	40 kms
Agent Entretien - Remplacement uniquement	5 kms
Agent Entretien - Pôle Sport/Technique - Assainissement	20 kms
Agent Entretien - Communauté de Communes - CIGT - Châtelier	10 kms

Une régularisation sera effectuée au mois d'octobre 2016.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le tableau des avances des indemnités kilométriques,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2015-10-20-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - PACTE FINANCIER ET FISCAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE SAINT-CYR-LA-LANDE, TAIZE, MASSAIS ET BOUILLE-LORETZ.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 Avril 2015 concernant le dispositif de solidarité financière en direction des communes,

Vu les demandes d'aide financière des communes de Saint-Cyr la Lande, Taizé, Massais et Bouillé-Loretz,

CONSIDERANT que le reliquat du fonds de concours de l'année 2015 pour les communes de Saint-Cyr la Lande et Taizé pourra être reporté sur l'année 2016,

Après instruction du dossier par les services communautaires, il est proposé au Bureau Communautaire de valider l'attribution du fonds de concours comme présentée ci-dessous :

Communes	ST CYR LA LANDE	TAIZE	MASSAIS	BOUILLE-LORETZ
Projets	Aménagement place de l'Eglise Réfection Route de Montillet	Travaux de sécurité Ligaine Installation chauffage Maison pour tous	Aménagement de la voirie	Aménagement de voirie et création de stationnement
Montant HT éligible de l'opération	26 444,45	24 356,08	144 800,00	29 500,00
Participation communale avant fonds de concours	8 444,45	21 102,35	54 707,00	29 500,00
Montant de l'enveloppe annuelle allouée	4 948,84	10 690,05	8 034,91	14 693,60
Reliquat 2014				
Fonds de concours 2014 accordé pour la même opération			9 266,35	
Montant du fonds de concours 2015 attribué pour le projet	4 222,22	10 551,17	8 034,91	14 693,60
Reliquat à reporter sur 2016	726,62	138,88		
Taux de participation de la CCT/coût global du projet	15,97 %	43,32 %	11,95 %	49,81 %

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du dispositif de solidarité aux communes de Saint-Cyr la Lande, Taizé, Massais et Bouillé-Loretz pour l'année 2015 tel que précisé ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou Vice-président délégué à accomplir les démarches nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2015-10-20-RF02 - RESSOURCES FINANCIERES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POITOU LOIRE ANJOU TOURAINE ENTREPRENEURS AUDIOVISUELS UNIS (PLATEAU) - ETUDE DE FAISABILITE.

Vu la demande de subvention de l'association PLATEAU,

CONSIDERANT que l'association PLATEAU a pour objet de :

- favoriser la relance d'un territoire dénommé «épïccentre» situé au carrefour des 3 régions Poitou-Charentes/Centre/Pays de la Loire, incluant le loudunais, le thouarsais, le richelais, le chinonais et le saumurois,
- incarner le rôle d'agent valorisant ce territoire, en lui consacrant un site Internet dédié répertoriant l'ensemble des sites naturels ou bâtis dont il dispose et détaillant l'ensemble des structures et talents qui le composent afin de valoriser ses formidables ressources auprès des professionnels de l'Image en quête de sites rares et authentiques,
- implanter un pôle audiovisuel capable d'accueillir des équipes de prises de vues sur des périodes de longue durée mais aussi de proposer des services audiovisuels à une population en demande.

CONSIDERANT que l'association souhaite installer :

- un plateau cinématographique adapté aux nouvelles technologies (Loudun - Richelieu),
- un plateau multimédia aux technologies innovantes,
- un plateau pédagogique, culturel et économique.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'accorder une subvention de 5 000 € à l'Association PLATEAU pour engager une étude de faisabilité,
- d'autoriser le Président ou Vice-président délégué à accomplir les démarches nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2015-10-20-AC01 - AFFAIRES CULTURELLES - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - CONVENTIONS-TYPES AVEC DIVERS ORGANISMES.

Code FAST : 8.9

Il est proposé de renouveler des conventions avec divers organismes afin d'assurer des prestations horaires sollicitées par ces derniers.

L'organisation de cette prestation relève de la responsabilité du Conservatoire à rayonnement intercommunal de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Le coût horaire de la prestation est fixé pour chaque année civile par la collectivité. Pour l'année 2015, le montant est de 46,83 € (quarante six euros et quatre vingt trois centimes). Les frais de déplacement sont remboursés sur la base des dispositions réglementaires en vigueur. Des heures de supervision pourront également être prévues pour les conventions avec le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres.

Des conventions annuelles ou infra annuelles règlent les modalités spécifiques de l'intervention du professeur du Conservatoire à rayonnement intercommunal et les responsabilités respectives.

Une facturation est établie par les services communautaires sur la base d'un état horaire fourni par le Conservatoire, suivant la périodicité définie dans la convention.

A titre indicatif, les organismes avec lesquels il est prévu un conventionnement sont listés ci-dessous de manière non exhaustive :

- Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres
- Habitat et Vie Sociale de Pompois/ADAPEI 79 - Thouars, gestionnaire du Foyer de Vie «Les Bambous» à Argenton l'Eglise
- Centre Intercommunal d'Action Sociale

Il est proposé au Bureau Communautaire de :

- valider la demande ci-dessus,
- autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2015-10-20-AC02 - AFFAIRES CULTURELLES - REHABILITATION DE L'HOTEL TYNDO EN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE - DEMANDE DE SUBVENTION FEADER AU TITRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL POITOU-CHARENTES 2014-2020.

Code fast : 7512

Dans le cadre de la réhabilitation de l'Hôtel Tyndo et de sa reconversion en conservatoire intercommunal de musique et de danse du Thouarsais, la collectivité a dû faire face à des travaux complémentaires au fur et à mesure de la réhabilitation et des découvertes pour suppléer au programme initial.

Ces travaux complémentaires concernent :

1/ La restauration et la mise en valeur patrimoniale du salon Régence et des cheminées peintes

Ce salon, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, est destiné à devenir la médiathèque du conservatoire.

Le marché initial prévoyait la restauration in situ des lambris XVIII^{ème}. Le vol de toiles, miroir et trumeau a révélé la présence d'une cheminée médiévale au décor peint et ornée d'un blason, cachée par les lambris.

Sur prescription du Ministère de la Culture et l'Inspection du patrimoine, la collectivité doit envisager une double restauration : à la fois sur la période XVIII^{ème} pour les lambris et sur la période médiévale pour la cheminée au décor peint. Le décor XVIII^{ème} devra être travaillé pour permettre son ouverture au niveau de la cheminée et révéler ainsi le décor antérieur.

De plus, d'autres cheminées peintes ont été découvertes tout au long du chantier dans le bâtiment XV^{ème}, faisant l'objet d'une restauration particulière.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
TRAVAUX		Fonds européens FEADER	13 495,89 €
Lot 2 - Gros œuvre - Pierre de taille	10 279,72 €	Etat (DRAC Poitou-Charentes)	41 400,44 €
Lot 7 - Menuiseries extérieures bois	4 028,51 €	Ville de Thouars	20 151,60 €
Lot 8 - Menuiseries intérieures - Parquet	37 627,89 €	Conseil Départemental	7 752,34 €
Lot 11 - Plâtrerie/Isolation/Doublage	5 646,25 €		
Lot 12 - Electricité (éclairage de la cheminée)	1 505,71 €		
Lot 20 - Restauration de peinture - Dorure	24 515,00 €	Autofinancement	20 700,06 €
Lot 21- Peinture décorative - Tissu mural	8 697,25 €		
Lot 22 - Peinture d'art	11 200,00 €		
TOTAL HT	103 500,33 €	TOTAL HT	103 500,33 €

2/ La restauration et la sécurisation des murs d'enceinte

Le programme initial de réhabilitation de l'Hôtel Tyndo en conservatoire concernait uniquement l'aménagement de l'école de musique dans le corps de logis renaissance, l'aile sud en retour (bâtiment du 19^{ème} siècle) en totalité du niveau 0 au niveau sous combles, ainsi que le bâtiment sur rue partiellement, comprenant le clos et couvert en totalité avec en intérieur la cage d'escalier sur tous niveaux, le plancher et l'aménagement intérieur du 2^{ème} étage.

Vu l'arrêté n°20/SGAR/2013, portant inscription au titre des monuments historiques, de l'hôtel Tyndo à Thouars (Deux Sèvres), de l'aile sud ainsi que du terrain d'assiette en totalité (bâtiments construits par Loué pour servir d'école de jeunes filles et de salle d'asile), la restauration des murs d'enceinte du site Tyndo non comprise dans le programme initial doit être intégrée à l'opération globale de réhabilitation de l'ancien Hôtel Tyndo tant pour la finalisation de cette opération que pour la sécurisation du site.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
TRAVAUX		Fonds européens FEADER	44 004,48 €
Lot 1 - Gros œuvre - Restauration des murs	84 165,00 €	Etat (DRAC Poitou-Charentes)	25 270,12 €
Lot 2 - Peinture des grilles	3 145,48 €	Autofinancement	18 035,88 €
TOTAL HT	87 310,48 €	TOTAL HT	87 310,48 €

3/ Restauration de la partie XV^{ème} "étage de l'ancien asile" pour créer les bureaux du "Pôle Culture"

La réforme territoriale a conduit la collectivité à renforcer le Pôle Culture, en reprenant deux postes issus du Pays Thouarsais et de la Communauté de Communes de l'Argentonnois, alors dissous. Mutualisé avec le conservatoire de musique et de danse, il doit s'implanter également à l'Hôtel Tyndo. Il est donc nécessaire de réhabiliter un nouvel espace pour deux postes de travail, permettant d'accueillir les nouveaux personnels.

DEPENSES HT		RECETTES HT	
TRAVAUX		Fonds européens FEADER	25 184,85 €
Lot 2 - Gros œuvre - Pierre de taille	8 069,29 €	Etat (DRAC Poitou-Charentes)	21 155,24 €
Lot 8 - Menuiseries intérieures - Parquet	12 134,55 €	Autofinancement	11 585,02 €
Lot 11 - Plâtrerie/Isolation/Doublage	14 257,21 €		
Lot 12 - Electricité	10 362,44 €		
Lot 13 - CVC - Plomberie	2 055,47 €		
Lot 16- Peinture - sols souples	11 046,15 €		
TOTAL HT	57 925,11 €	TOTAL HT	57 925,11 €

Il est donc proposé au Bureau Communautaire :

- de valider les plans de financement tels que précisés ci-dessus,
- de déposer les dossiers de demande de subvention européenne FEADER au titre du Programme de Développement Rural 2014-2020 de Poitou-Charentes,
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-président faisant fonction pour signer toute pièce relative à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2015-10-20-DM01 - DÉCHETS MÉNAGERS - AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA CCT ET ECO-EMBALLAGES POUR LA PRISE EN CHARGE DES PLASTIQUES ET METAUX DU TRI MECANO BIOLOGIQUE.

La Communauté de Communes du Thouarsais contractualise avec l'éco-organisme Eco-emballages dans le cadre de sa compétence déchets ménagers.

Eco-emballages a comme mission d'aider techniquement et financièrement les collectivités territoriales dans leurs projets liés à la valorisation des emballages ménagers (hors papiers/Eco Folio). Jusqu'à aujourd'hui, seuls les emballages détournés par le biais des collectes sélectives en porte à porte et apport volontaire, puis triés sur les centres de tri, étaient soutenus dans le cadre du contrat à la performance (barème E).

Le contexte réglementaire imposant à Eco-Emballages d'optimiser le taux de valorisation actuel, ce dernier a souhaité mener une expérimentation sur le recyclage des métaux issus des processus de Tri Mécano Biologique (TMB). A ce titre, il est proposé aux adhérents de SMITED de signer un avenant au contrat en cours, afin d'y intégrer les nouveaux soutiens

financiers que cela va générer. Pour information cet avenant est rétroactif au 1^{er} janvier 2015 et propose les soutiens suivants :

- Pour l'acier : 62 €/T sur la base d'une production annuelle estimée à 75 tonnes
- Pour l'aluminium : 278 €/T sur la base d'une production annuelle estimée à 5 tonnes

Soit une recette annuelle estimée à 6 000 €.

Le but de cette expérimentation est de :

- Préparer le prochain barème dans le cadre de la candidature d'Eco-emballages à son ré-agrément,
- Acquérir davantage de données chiffrées,
- Développer l'expérimentation à l'échelle nationale.

A ce jour, le process du TMB permet de trier mécaniquement les métaux qui sont ensuite broyés afin d'éliminer un maximum d'éléments indésirables. Pour information, les plastiques présents dans les ordures ménagères ne peuvent pas être pris en charge dans l'expérimentation car le SMITED n'est pas en mesure de différencier les catégories de plastiques pouvant être recyclés (tri optique). Ces produits sont donc valorisés en Combustible Solide de Récupération (CSR).

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le dispositif,
- d'autoriser le Président ou son Vice-président à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer l'avenant à la convention avec Eco-emballages ainsi que toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.